

**DÉCLARATION DE MALABO SUR
LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION ACCELÉRÉES DE
L'AGRICULTURE EN AFRIQUE POUR UNE PROSPÉRITÉ
PARTAGÉE ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE**

Doc. ASSEMBLY/AU/2(XXIII)

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en la vingt-troisième session ordinaire de notre Conférence à Malabo, en Guinée équatoriale, les 26 et 27 juin, sous le thème de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique: «*Transformer l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, grâce à l'exploitation des opportunités de croissance inclusive et de développement durable* », marquant également le dixième anniversaire de l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

Rappelant nos décisions et déclarations antérieures sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier la Déclaration de Maputo de 2003 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique [Assembly/AU/Decl.7 (II)]; la Déclaration de Syrte de 2004 sur les défis de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique [Ex / Assembly / AU / Dec. 1 (II)]; la Déclaration de Syrte de 2009 sur l'investissement dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire [Assembly/AU/12 (VIII)]; la décision de 2007 sur le Sommet spécial de l'UA d'Abuja sur les engrais [Assembly/AU/Dec.117 (VII)]; la décision de 2007 sur le Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire en Afrique [Assembly/AU/Dec.135 (VIII)].

Prenant acte des efforts soutenus qui ont été consentis dans la mise en œuvre du PDDAA aux niveaux national et régional, ainsi que des résultats positifs qui ont été enregistrés par notre secteur agricole au cours des dernières années.

Prenant acte également des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de bon nombre de ces décisions et déclarations, en particulier de celles relatives aux progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs minimaux d'investissement public dans l'agriculture, progrès par lesquels l'Afrique doit faire montre de ses capacités d'appropriation et de leadership en vue d'assurer la réalisation des objectifs énoncés dans les engagements de Maputo de 2003.

Réalisant les situations de précarité qui existent en ce qui concerne les capacités de l'Afrique à produire, à analyser et à gérer les données et les informations pour faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des faits et assurer le suivi des progrès dans la mise en œuvre de ces politiques, et **affirmant** par là même notre engagement à renforcer ces capacités.

Notant avec préoccupation que les résultats de l'Etude sur le coût de la faim en Afrique (CDFA) menée par la Commission de l'UA, ont révélé à quel point la malnutrition de l'enfant influe sur la santé et l'éducation; à quel point elle constitue un obstacle supplémentaire à la capacité de l'enfant à réaliser son plein potentiel et à quel point aussi elle influence négativement la productivité nationale.

Préoccupés par le fait qu'une partie importante de nos populations reste vulnérable aux problèmes que pose la marginalisation économique, la faim et la malnutrition, en dépit des résultats positifs enregistrés récemment en matière d'agriculture et de croissance économique et **réaffirmant** notre détermination à éliminer la faim et améliorer la nutrition conformément à la décision que nous avons prise en 2013 sur le partenariat renouvelé pour une approche unifiée de l'élimination de la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du PDDAA [Assembly/AU/490-516(XXII)].

Réaffirmant notre détermination à veiller, grâce à un soutien public réfléchi et ciblé, à ce que nos populations, toutes catégories confondues, notamment les femmes, les jeunes, et les autres couches sociales défavorisées, participent directement aux opportunités de croissance et de transformation et en bénéficient pour améliorer leur vie et leurs moyens de subsistance.

Conscients du fait que la faim et la malnutrition sont les principales causes de la pauvreté et du sous-développement en Afrique car elles entraînent la mauvaise santé, le manque d'énergie et la déficience mentale, qui engendrent une faible productivité et un faible niveau d'instruction, susceptibles à leur tour d'entraîner une aggravation de la faim et de la malnutrition, créant ainsi un cercle vicieux.

Prenant acte des progrès enregistrés dans l'alignement, l'harmonisation et la coordination des initiatives et des activités des parties prenantes et des partenaires avec nos priorités telles que définies dans les programmes nationaux et régionaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, élaborés dans le cadre du PDDAA, et **soulignant** l'importance d'appuyer une telle dynamique.

Préoccupés par le fait que peu de progrès ont été effectués dans le développement des agro-industries et de l'agribusiness, ce qui entrave la valorisation et la compétitivité de nos produits dans le commerce local, régional et international et mine le potentiel du secteur de la transformation et compromet les possibilités d'emplois rémunérateurs pour une population de femmes et de jeunes africains en croissance, et **réaffirmant**, de ce fait, notre détermination à promouvoir la réalisation des objectifs prévus dans notre décision sur la Déclaration d'Abuja de 2010 sur le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique [Assembly/AU/Décl.].

Préoccupés également par la dépendance importante et croissante de nos systèmes de production et de nos modèles de consommation à l'égard de facteurs externes (météo et marchés mondiaux, entre autres), et des faiblesses qu'ils engendrent face aux risques liés à ces facteurs externes, notamment à la variabilité et au changement climatique ainsi qu'aux chocs économiques et politiques mondiaux.

Soulignant qu'il importe de renforcer la conservation et l'utilisation durable de toutes nos ressources naturelles, notamment la terre, l'eau, les végétaux, le bétail, les produits de la pêche et de l'aquaculture ainsi que les forêts, par des politiques cohérentes ainsi que par des modalités de gouvernance et institutionnelles aux niveaux national et régional, pour en dégager le maximum de bénéfices afin de créer de la richesse, des avantages sur le plan social et de contribuer au développement de nos économies.

Conscients qu'il importe d'assurer la participation et l'adhésion conjointe de tous les secteurs, notamment les services publics, l'infrastructure, l'énergie, le commerce, l'industrie, la santé, la science et la technologie, l'éducation à ce programme de transformation agricole, d'où la nécessité de mettre en place une bonne coordination des efforts et des initiatives entre ces différents secteurs afin d'optimiser l'utilisation des ressources et la synergie et d'en maximiser les résultats et l'impact.

Conscients en outre que les rôles et les responsabilités des parties prenantes concernés, en particulier des secteurs publics et privés, des sociétés civiles, des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs dans la conduite de ce programme de transformation de l'agriculture sont complémentaires et qu'il faut les renforcer.

Se félicitant des résolutions prises par la Conférence conjointe des ministres de l'agriculture, du développement rural, des pêches et de l'aquaculture de l'Union africaine, tenue les 1 et 2 mai 2014 à Addis-Abeba, en Ethiopie et approuvées par le Conseil exécutif, en particulier de leurs recommandations invitant notre Conférence à envisager l'adoption d'engagements sur des priorités spécifiques et concrètes.

Adoptons la Déclaration ci-après:

I. Renouveau de l'engagement en faveur des principes et des valeurs du PDDAA

1. Nous renouvelons notre engagement en faveur des valeurs et des principes fondamentaux qui définissent le PDDAA, dont entre autres :
 - (a) la recherche d'une croissance tirée par l'agriculture en tant que stratégie majeure pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de prospérité partagée;
 - (b) l'exploitation des complémentarités et de la coopération régionales pour stimuler la croissance;
 - (c) l'application des principes de planification concrète, d'efficacité politique, de dialogue, d'évaluation et de responsabilité, dans tous les programmes du NEPAD;
 - (d) le recours aux partenariats et aux alliances, notamment entre les agriculteurs, l'agrobusiness et la société civile; et
 - (e) l'appui à la mise en œuvre des programmes au niveau national, ainsi qu'à la coordination et l'harmonisation régionales ;

II. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture

2. Nous nous engageons à renforcer le financement des investissements publics et privés dans l'agriculture; et à cet effet, nous décidons de:
 - (a) respecter l'engagement que nous avons pris d'allouer au moins 10% des dépenses publiques à l'agriculture et d'en garantir l'efficacité et l'efficience;

- (b) créer un environnement politique et institutionnel, ainsi que des systèmes d'appui appropriés ou améliorer ceux qui existent, pour promouvoir l'investissement privé dans l'agriculture, l'agrobusiness et l'agro-industrie, en accordant la priorité aux investissements locaux;
- (c) rendre rapidement opérationnelle la Banque africaine d'investissement, tel que prévu dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, en vue de mobiliser et de décaisser les fonds d'investissements pour financer les projets prioritaires liés à l'agriculture.

III. Engagement à éliminer la faim d'ici à 2025

3. Nous nous engageons à éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025, et à cet effet nous décidons de:

(a) accélérer la croissance agricole en doublant au moins d'ici 2025 les niveaux actuels de productivité agricole. Pour ce faire, nous allons créer un environnement politique et institutionnel, ainsi que des systèmes d'appui appropriés ou améliorer ceux qui existent en vue de promouvoir:

- une production agricole durable et fiable, ainsi que l'accès à des intrants de qualité et à des coûts abordables (pour les cultures, l'élevage, la pêche, entre autres) en assurant, notamment, une protection «intelligente» aux petits exploitants;
- la fourniture de connaissances, d'informations et d'aptitudes appropriées aux utilisateurs;
- des systèmes de gestion des ressources en eau efficaces et efficaces, notamment grâce à l'irrigation;
- des systèmes de mécanisation et d'approvisionnement énergétique de l'agriculture qui soient, entre autres, adaptés, fiables et abordables.

(b) réduire de moitié, d'ici à 2025, les niveaux actuels de pertes post-récoltes;

(c) intégrer les mesures visant à accroître la productivité agricole aux initiatives de protection sociale axées sur les groupes sociaux vulnérables en engageant des lignes budgétaires ciblées dans nos budgets nationaux pour:

- renforcer les réserves stratégiques en matière d'alimentation et de liquidités de trésorerie pour répondre aux pénuries alimentaires occasionnés par les sécheresses prolongées ou d'autres catastrophes / situations d'urgence;
- renforcer les systèmes d'alerte précoce pour favoriser les réponses avancées et proactives face aux catastrophes et aux

situations d'urgence ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire nutritionnelle;

- cibler les zones géographiques et les groupes communautaires prioritaires dans les interventions;
- encourager et faciliter la consommation accrue de produits alimentaires produits localement, en favorisant notamment les programmes novateurs d'alimentation scolaire qui utilisent les denrées alimentaires provenant de la communauté agricole locale.

(d) améliorer l'état nutritionnel, notamment avec l'élimination de la malnutrition infantile en Afrique en vue de faire baisser le retard de croissance de 10% et l'insuffisance pondérale de 5% d'ici à 2025.

IV. Engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, grâce à une croissance et à une transformation inclusives de l'agriculture

4. Nous nous engageons à veiller à ce que le processus de croissance et de transformation de l'agriculture soit inclusif et qu'il contribue au moins à hauteur de 50% à l'objectif global de réduction de la pauvreté; et à cette fin, nous allons créer un environnement politique et institutionnel, ainsi que des systèmes d'appui budgétaire appropriés ou renforcer ceux qui existent en ayant pour objectifs de:

- (a) maintenir une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6%;
- (b) établir et / ou renforcer les partenariats public-privé inclusifs dans au moins cinq (5) chaînes de produits agricoles prioritaires qui ont des liens étroits avec les petites exploitations agricoles;
- (c) créer des possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles pour au moins 30% des jeunes;
- (d) soutenir et à favoriser l'accès et la participation préférentiels des femmes et des jeunes aux possibilités d'emploi rémunérateur et attractif dans le domaine de l'agroalimentaire.

V. Engagement à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

5. Nous nous engageons à exploiter les marchés et les débouchés commerciaux, aux niveaux local, régional et international, et à cette fin, nous décidons de:

- (a) tripler, d'ici à 2025, le commerce intra-africain des produits et services agricoles;
- (b) créer un environnement politique et institutionnel, ainsi que des systèmes d'appui appropriés ou améliorer ceux qui existent en vue de:

- simplifier et officialiser les pratiques commerciales actuelles;
- accélérer la mise en place de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et la transition vers un système de Tarif extérieur commun (TEC);
- renforcer et faciliter l'investissement dans les marchés et les infrastructures commerciales;
- favoriser et renforcer la mise en place d'instances d'interaction entre acteurs multiples;
- renforcer et harmoniser le mécanisme de coordination visant à faciliter la promotion d'une position africaine commune dans les négociations commerciales internationales et les accords de partenariat sur les questions liées à l'agriculture.

VI. Engagement à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production en Afrique face aux aléas et autres risques liés au climat

6. Nous nous engageons à réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance des populations en renforçant la résilience des systèmes; et à cette fin, nous décidons de:

- (a) faire en sorte que, d'ici à 2025, au moins 30% de nos fermiers, éleveurs et pêcheurs puissent résister aux risques climatiques et météorologiques ;
- (b) accroître les investissements pour les initiatives de renforcement des capacités de résistance, notamment la sécurité sociale pour les travailleurs ruraux et d'autres groupes sociaux vulnérables, ainsi que pour les écosystèmes vulnérables ;
- (c) intégrer la gestion de la résilience et des risques dans nos politiques, stratégies et plans d'investissement.

VII. Engagement à faire preuve de responsabilité mutuelle dans les actions et les résultats

7. Nous nous engageons à recourir, en utilisant le cadre de résultats du PDDAA, à un processus d'examen systématique et régulier des progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration; et à cette fin, nous décidons de:

- (a) mener un processus d'examen biennal de l'agriculture, portant sur le suivi, la surveillance et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis;

- (b) favoriser l'alignement, l'harmonisation et la coordination des efforts multisectoriels et des cadres pluri-institutionnels pour l'évaluation par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilité mutuelle.
- (c) renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales pour la production et la gestion des connaissances et des données qui favorisent la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, fondées sur les faits.

VIII. Renforcement des capacités de l'Union africaine pour appuyer la mise en œuvre desdits engagements

- 8. Nous allons renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine pour lui permettre de remplir les rôles et les mandats de plus en plus importants que nous lui avons attribués par le biais de la présente Déclaration, ainsi que dans le cadre d'autres déclarations et décisions antérieures pertinentes; et à cette fin, nous invitons la Présidente de la Commission à soumettre à l'examen et à l'approbation de la session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2015 une proposition visant à renforcer les capacités institutionnelles du département principal ainsi que des autres unités concernées de la Commission.

IX. Appel à l'action

- 9. Nous promettons de traduire rapidement ces engagements en résultats; et à cette fin, nous invitons:
 - (a) la Commission de l'UA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD) à élaborer une stratégie de mise en œuvre et une feuille de route qui facilitera la traduction de la vision et des objectifs 2025 du Programme de croissance et de transformation accélérées de l'agriculture en Afrique en résultats concrets et en impacts réels, et de les présenter, pour examen, à la session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2015;
 - (b) la Commission de l'UA à rendre rapidement opérationnelle la Banque africaine d'investissement ;
 - (c) la Commission de l'UA et les CER à faciliter l'accélération de l'intégration économique afin de stimuler le commerce intra-africain des produits alimentaires et agricoles;
 - (d) la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les partenaires à :
 - mettre au point des mécanismes visant à renforcer les capacités de l'Afrique à produire et à gérer les connaissances et les données pour renforcer les activités de planification et de mise en œuvre en se fondant sur des faits;

- institutionnaliser un système d'évaluation par les pairs, qui constituerait un encouragement à bien s'acquitter des tâches dans la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration et récompenser les résultats exemplaires par des remises de prix bisannuels ;
- mener tous les deux ans, à partir de 2017, un processus d'examen de l'Agriculture et faire rapport sur les progrès accomplis à la Conférence, en sa session ordinaire de janvier 2018.

- (e) les parties prenantes africaines, notamment les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les opérateurs privés dans l'agriculture, l'agribusiness et les agro-industries, ainsi que les organisations de la société civile et les institutions financières à soutenir la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration et à tirer profit des possibilités que celle-ci offre;
- (f) les instituts africains de recherche et de connaissance agricole à soutenir vigoureusement, et de manière intégrée et cohérente, la mise en œuvre de ce programme, en s'appuyant sur les capacités et les dispositifs nationaux;
- (g) les partenaires au développement à rassembler et à harmoniser leur soutien technique et financier de façon uniforme et coordonné pour appuyer la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration.

